



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence
Parcs Canada
Service national de passation de marchés

Télécopieur de soumission : 1-855-983-1808

Courriel de soumission :

soumissionsami-bidsrpc@pc.gc.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

**RÉVISION 003
INVITATION À SOUMISSIONNER
DEMANDE D'OFFRES À
COMMANDES**

Ce document est par la présente révisé ; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :

**Agence Parcs Canada
Service national de passation de marchés**

Halifax, Nouvelle Écosse

Titre : Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche	
N° de l'invitation : 5P468-21-0158/B	Date : 21 février 2022
N° de modification : 003	
N° de référence du client : 1408	
N° de référence de SEAG : PW-22-00984378	

L'invitation prend fin : À : 14h 00 Le : 02 mars 2022	Fuseau horaire : HNE
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Jaime Creaser	
N° de téléphone : 902-266-8592	N° de télécopieur : 1-855-983-1808
Courriel : Jaime.Creaser@pc.gc.ca	
Destination des biens, services et travaux de construction : Voir aux présentes	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	N° de télécopieur :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

N° de l'invitation :
5P468-21-0158/B

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
1408

Titre :
Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche

Modification 003

Cette modification vise à modifier l'appel d'offre, le devis et les plans, pour fournir des informations supplémentaires de la conférence des soumissionnaires, et pour distribuer les questions et réponses de la conférence des soumissionnaires.

1. Modification à l'appel d'offre

À la section IP03

INSÉRER :

1. Une visite des lieux optionnelle est prévue pour le 22 février 2022 à 14h 00 heure locale. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au 40 Bd Perron, Pointe-à-la-Croix, QC G0C 1L0.
2. Équipement de sécurité - Il est obligatoire pour toute personne visitant le site de porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de sécurité requis se verront refuser l'accès au site.
3. Les soumissionnaires sont priés de communiquer avec l'autorité contractante avant la visite facultative du site pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne sont pas présents ou qui n'envoient pas de représentant ne se verront pas accorder un autre rendez-vous, mais ils ne seront pas empêchés de soumettre une offre. Toute clarification ou modification de l'appel d'offres résultant de la visite des lieux sera incluse dans un amendement à l'appel d'offres.
4. Cette visite des lieux est soumise à la politique de vaccination contre la COVID-19 relative au personnel des fournisseurs. Les personnes présentes doivent être entièrement vaccinées avec un(des) vaccin(s) contre la COVID-19 approuvé(s) par Santé Canada, à moins de ne pas pouvoir être vaccinées en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci.

Les soumissionnaires doivent communiquer avec l'autorité contractante au plus tard le 22 février 2022 à 11h 00 HNE pour confirmer leur présence et fournir le nom des personnes qui se rendront sur les lieux.

Les soumissionnaires doivent aussi remplir et fournir l'attestation "APPENDICE 6" (voir ci-joint) avant la visite des lieux.

2. Révisions

Voir ci-dessous pour toutes les révisions et ajouts.

3. Informations supplémentaires de la conférence des soumissionnaires

Participants à la conférence des soumissionnaires

N° de l'invitation :
5P468-21-0158/B

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
1408

Titre :
Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche

Fournisseur	Nom du représentant
Électricité Pichette	Carl Pichette
GMV Plâtre et peinture	Jean-François Perreault
Construction Michel Maltais	Marie-Michèle Proulx

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

4. Questions et réponses

Q1. Est-ce que chaque sous-traitant doit soumettre un Plan d'avantage pour les autochtones (PAA) ?

R1. Parcs Canada incite le soumissionnaire à offrir des avantages précis et convenus pour les Autochtones et les entreprises autochtones ayant un lien avec la région visée par le Contrat. Il est de la responsabilité de l'Entrepreneur de soumettre le PAA. Il n'est pas obligatoire que chaque sous-traitant fournisse des avantages ou ressources autochtones.

Q2. Qu'arrive-t-il si aucun PAA n'est soumis avec la soumission ?

R2. La sélection de l'Entrepreneur sera fondée sur la note combinée (PAA et prix) la plus élevée parmi les soumissions recevables. Le PAA comptera pour 20 % de la note et le prix, pour 80 %. Si aucun PAA n'est soumis, le soumissionnaire se verra attribuer la note de 0/20% mais ne sera pas exclu du processus. Seul le prix de sa soumission lui vaudra des points. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le PAA et le prix sera recommandé pour l'attribution d'un contrat.

Q3. Comment entrer en contact avec les Autochtones de la communauté ?

R3. Les soumissionnaires peuvent entre autre travailler en collaboration avec la communauté autochtone de Listuguj, liée au Lieu historique national de la Bataille-de-la-Ristigouche notamment à cause de sa proximité. La personne suivante peut être contactée pour aider les entrepreneurs à trouver des personnes et des entreprises autochtones :

Tim Dedam, Gestionnaire du développement économique
Courriel : tim.dedam@listuguj.ca
Téléphone : 418-788-2136

Les soumissionnaires sont libres d'utiliser d'autres relations d'affaires ou partenaires afin d'établir leur propre collaboration.

Q4. Serait-il possible de venir visiter les lieux ?

R4. Une visite des lieux facultative a été ajoutée à l'appel d'offres, voir la section 1 de la modification.

Q5. Comment prévoir les coûts et délais de livraison des équipements dans le contexte pandémique actuel ?

R5. Il est de la responsabilité des soumissionnaires d'évaluer le risque et d'inclure une contingence réaliste et raisonnable lors de la préparation de leur soumission, selon les aléas connus du marché actuel. L'échéancier planifié pour ce projet tient compte des délais de livraison fournis par l'industrie pour la génératrice et les pompes. Ces équipements devront être commandés dès l'octroi du contrat afin de respecter l'échéancier planifié.

N° de l'invitation :
5P468-21-0158/B

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
1408

Titre :
Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche

APPENDICE 6 - ATTESTATION DE L'EXIGENCE DE VACCINATION CONTRE LA COVID-19

Visite des lieux

ATTESTATION DE LA VISITE DES LIEUX

Je, _____ (*prénom et nom de famille*), en tant que
représentant de _____ (*nom de l'entreprise*), dans le cadre
de la demande de soumissions numéro 5P468-21-0158/B, assure et atteste que tous les membres du
personnel qui participeront à cette visite des lieux au nom de l'entreprise sont :

- (a) entièrement vaccinés contre la COVID-19; ou
- (b) à moins de ne pouvoir être vaccinés en raison d'une contre-indication médicale certifiée, de la religion ou d'autres motifs de discrimination interdits en vertu de la Loi canadienne sur les droits de la personne, à condition que des mesures d'adaptation et d'atténuation aient été présentées au gouvernement du Canada et approuvées par celui-ci.

J'atteste que tous les membres du personnel qui participeront à cette visite en tant que représentants de
_____ (*nom de l'entreprise*) ont été informés des exigences
de vaccination contre la COVID-19 de la Politique de vaccination contre la COVID-19 relative au
personnel des fournisseurs du gouvernement du Canada, et que
_____ (*nom de l'entreprise*) a attesté leur conformité à cette
exigence.

J'atteste l'exactitude des renseignements fournis à la date indiquée ci-dessous et assure qu'ils le demeureront pendant toute la durée de la visite des lieux. Je comprends que les attestations fournies au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Je comprends également que le gouvernement du Canada considérera que l'entrepreneur n'a pas respecté ses engagements s'il découvre qu'une attestation est fautive pendant la période de soumission des propositions ou de contrat, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré. Le Canada se réserve le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier l'attestation d'un soumissionnaire. Je comprends également que le gouvernement du Canada déclarera une soumission non recevable ou à un manquement de la part d'un entrepreneur, si une attestation est fautive, qu'il s'agisse d'une erreur ou d'un acte délibéré.

Signature : _____

Date : _____

Selon la politique de vaccination contre la COVID-19 du gouvernement du Canada relative au personnel des fournisseurs, les renseignements que vous avez fournis seront protégés, utilisés, conservés et divulgués conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Veuillez prendre note que vous avez le droit d'accéder à tous renseignements dans votre dossier et d'y apporter des corrections, et que vous avez le droit de déposer une plainte auprès du Bureau du commissariat à la protection de la vie privée concernant le traitement de vos renseignements personnels. Ces droits s'appliquent également à toutes les personnes qui sont considérées comme membres du personnel aux fins du contrat et qui doivent accéder les lieux de travail du gouvernement du Canada où ils pourraient entrer en contact avec des fonctionnaires

N° de l'invitation :
5P468-21-0158/B

N° de la modification :
003

Autorité contractante :
Jaime Creaser

N° de référence du client :
1408

Titre :
Mise à niveau des systèmes mécaniques, Lieu historique national de la bataille-de-la-Ristigouche

LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.

Stantec Experts-conseils ltée

250-1260 boulevard Lebourgneuf, Québec QC G2K 2G2

Tél. : (418) 626-1688

Télec. : (418) 626-5464

Dossier : Mise à niveau des systèmes mécaniques
Projet APC : 1408-4

No d'addenda : ME-01

Date: 16 février 2022

Propriétaire : Parcs Canada

No de projet: 157101777

Cet addenda fait partie intégrante du document d'appel d'offres.

Cet addenda fait partie intégrante des documents de soumission auxquels il se réfère, en les complétant, les modifiant ou en éliminant certains éléments.

Les modifications suivantes sont prévues aux documents techniques qui ont été soumis lors de la période d'appel d'offres.

Détails de l'addenda :**1. DEVIS****1.1 Exigences générales****1.1.1 Section 01 11 00 – Sommaire des travaux**

- .1 L'article 5.3.1.1 est modifié comme suit : La peinture de finition. **Outre les travaux de peinture explicitement mentionnés aux plans et au devis, l'entrepreneur peintre doit également peindre les deux côtés de la nouvelle cloison de type A installée entre les locaux S04A et S04B, de la même couleur que les murs existants. Il n'y a pas de gaines de ventilation ou de tuyaux à peindre dans le cadre du projet.**

1.1.2 Section 01 14 00 - Restrictions visant les travaux

- .1 L'article 1.3.3 est modifié comme suit : Effectuer les travaux en perturbant le moins possible l'utilisation normale des lieux. À cet égard, prendre les dispositions nécessaires avec le Représentant de l'Agence pour faciliter l'exécution des travaux prescrits. **La plupart des travaux peuvent être effectués de jour, en semaine, excepté certaines interruptions de services, tel que mentionné dans la section 01 11 00.**

1.2 Mécanique

1.2.1 Section 22 13 17 – Tuyauterie métallique d'évacuation et de ventilation

.1 Les articles 2.2.1 et 2.2.1.1 sont ajoutés :

2.2.1 Les tuyaux d'évacuation des eaux sanitaires, d'évacuation des eaux pluviales et de ventilation, destinés à être installés sous terre, ainsi que les raccords connexes, doivent être en fonte grise de classe 4000, à bouts unis ou à emboîtement et conformes à la norme CAN/CSA-B70, et être recouverts d'un enduit bitumineux.

2.2.1.1 Produits acceptables : Bibby-Ste-Croix.

2. PLANS

2.1 Mécanique

2.1.1 Plan M101 - PLOMBERIE - DÉMOLITION & CONSTRUCTION (non-émis)

.1 L'identification de démolition #5 est modifiée comme suit : TUYAUTERIE DE DRAINAGE PLUVIAL **EN FONTE** À DÉMOLIR ET BOUCHER ÉTANCHE SOUS LA DALLE PAR L'ENTREPRENEUR EN PLOMBERIE.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES

Stantec Experts-conseils Itée

Samuel Gagné, ing.
Ingénieur, Mécanique